

## GRATIFICATION DE STAGE DE RECHERCHE - 2021

### **Organisme responsable : ALEFPA**

Association pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie  
Centre Vauban – Bât. Lille - 199 / 201 rue Colbert  
59003 LILLE CEDEX

**Genre :** Le fonds de dotation ALEFPA Solidarité accompagne un étudiant de Master (M1 et/ou M2) dans la réalisation de son stage.

**Objet :** Les projets de recherche présentés pourront être issus de toutes les disciplines en lien avec l'éducation, la formation, les modalités d'accompagnement ou les soins à apporter aux enfants, adolescent-e-s ou adultes connaissant des difficultés à caractère social ou présentant un handicap physique ou psychique. Les disciplines concernées sont notamment les sciences de l'éducation, la psychologie, la sociologie, les sciences politiques, l'architecture, la médiation culturelle... Les projets envisageront les moyens susceptibles de favoriser la prévention, l'accession de ces publics à l'autonomie ou leur statut de citoyen dans la société.

**Modalités de partenariat :** L'Alefpa apportera à l'étudiant un terrain d'étude et prendra en charge la gratification légale (en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale, soit environ 3500 € pour un stage de six mois en 2020). Le partenariat sera formalisé par une convention de stage tripartite (étudiant, tuteur universitaire, établissement de l'Alefpa). Ce partenariat sera établi pour 1 an renouvelable une fois sur présentation d'un rapport à l'issue de l'année de M1.

**Jury :** Les projets seront évalués par des personnalités reconnues dans les domaines scientifiques concernés qui sont soit membres du Conseil Scientifique de l'Alefpa, soit expert-e-s invité-e-s. Les financements sont votés par le Conseil d'administration du fonds de dotation ALEFPA Solidarité sur proposition du Conseil Scientifique.

**Règlement :** Dans un premier temps, les propositions seront présentées par un laboratoire de recherche français, qui adressera une lettre d'intention qui comprendra les éléments suivants : Titre du projet, équipe(s) participant au projet et leur implantation, description du projet scientifique (état de l'art, hypothèses, méthodes, impact pour l'Alefpa - 8000 caractères maximum, espaces compris), résumé grand public (1500 caractères maximum).

Un premier jury se réunira afin de présélectionner les travaux qui seront le plus en adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'Alefpa. Les candidatures présélectionnées présenteront un projet détaillé (12 pages maximum, incluant un CV et une lettre de motivation de l'étudiant-e).

**Critères d'éligibilité et de recevabilité :** Étudiant inscrit dans une université française. Le candidat s'engage à se consacrer pleinement à son projet de recherche pendant toute la durée du financement.

**Calendrier :** Lancement en février 2021 ; retour des lettres d'intention des laboratoires pour le 25 avril 2021 au plus tard à [conseil.scientifique@alefpa.asso.fr](mailto:conseil.scientifique@alefpa.asso.fr). Pour les projets pré-sélectionné-e-s, transmission du projet détaillé pour le 30 juin au plus tard à [conseil.scientifique@alefpa.asso.fr](mailto:conseil.scientifique@alefpa.asso.fr).